

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Badaroux

LUNDI 30 MARS 2015

18 HEURES 30

Etaient présents : Régis TURC, Maire.

Laurence BALESTRI, Christophe CAYROCHE, adjoints, Gilles BRAJON
Marie-Hélène BRUEL, Christelle FIRMIN, Isabelle LAURAIRE,
Katia TONDUT, Marion CHANEAC
Benoît VALARIER, Noé LAURENÇOT, Christophe MOULIN, André BARBAUX,
Jean SABATIER.

Etait absente excusée : Corinne TRANCHAT.

Secrétaire de séance : André BARBAUX a été désigné conformément aux
dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Points à l'ordre du jour

Compte-rendu de la séance du 30.01.2015

Il est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2014
et du compte de gestion 2014

de la Commune

Présidé par Mme Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, les comptes administratif et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Résultat d'exercice :	110 849.12 €
fonctionnement	102 430.73 €
Investissement	8 418.39 €

Résultat de clôture	95 391.98 €
Restes à réaliser	32 000,00 € en dépenses investissement

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 au B.P. 2015

La somme de **102 430.73 €** est affectée à la section d'investissement.
Voté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2014
et du compte de gestion 2014

du budget eau – assainissement

Présidé par Mme Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, les comptes administratif et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Résultat d'exercice :	56 221.18 €
Fonctionnement	36 873.84 €
Investissement	19 347.34 €
Résultat de clôture :	86 575.12 €
Pas de restes à réaliser	

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 au B.P.2015

La somme de **36 873.84 €** est affectée à la section d'investissement.
Voté à l'unanimité.

Vote des taux d'impositions 2015

Monsieur le Maire a proposé une simulation des produits attendus pour 2015 concernant les 3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, soit : **291 902 €**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2014, sachant qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts depuis 2009. Voté à l'unanimité.

Taxe habitation	8,18 %
Foncier bâti	17,26 %
Foncier non bâti	167,18 %

Vote du budget 2015 de la **Commune**

Présidé par M. Régis TURC, Maire, le budget communal 2015 est voté à l'unanimité pour le montant de 1 432 013,91€.

Section de fonctionnement	: 646 895,00 €
Section d'investissement	: 785 118,91 €

Vote du budget **eau /assainissement 2015**

Présidé par M. Régis TURC, Maire, le budget eau/assainissement 2015 est voté à l'unanimité pour un montant de 424 593,15 €

Section de fonctionnement	: 161 916,00 €
Section d'investissement	: 262 677,15 €

Vote des tarifs eau – assainissement - 2015

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'eau, de l'assainissement collectif et individuel pour l'année 2015.

<u>EAU</u>	
- Abonnement :	76,00 €
- Consommation de 0 à 120 m3 :	1,05 €
de 120 à 500 m3	0,75 €
au - delà de 500 m3	0,55 €
<u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	
- Abonnement :	20,00 €
- Consommation (taxe au m3)	0,90 €
<u>ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL</u>	
- Redevance forfaitaire annuelle	50,00 €

Subventions versées à diverses associations – année 2015

Sur proposition de Madame Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, les subventions suivantes sont votées à l'unanimité.

Escloupeto	400
Les Confettis Eole Publique	710
Parents élèves Ecole Privée	290

Prévention routière	60
Ogec fonctionnement	18 644
Randonneurs	400

Secours catholique	60
Poker	400

Ecole Publique sorties	1 600
-------------------------------	--------------

Ecole Privée sorties	400
Diane du Gévaudan	150
Compagnie du Léopard	4 500

SDIS Amicale pompiers garde	300
Secours populaire	60
Coop Ecole Publique	100

Restaurants du Cœur	60
Comité des Fêtes	400
Hussards de la République	110

Lozère Sport Organisation	2 000
Tour Gévaudan	
Divers	500

Coût annuel d'un élève des écoles de Badaroux – année 2015

Sur proposition de Monsieur Christophe CAYROCHE, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé à **810,57 €** le coût annuel d'un élève des écoles de Badaroux pour l'année scolaire 2015.

Participation aux frais de fonctionnement école privée – année 2015

Sur proposition de Madame Laurence BALESTRI, 1^{ère} adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée à **810.57 €** par élève pour l'année scolaire 2015.

Coût du transport des repas à la crèche de Badaroux – année 2015

En accord avec le C.I.A.S. de la Communauté de Communes Cœur de Lozère et sur proposition de Mme Laurence BALESTRI, le Conseil Municipal instaure le coût du transport à **2 683,66 €** pour 2015. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents utiles.

DEMANDE DES P.E.D. 2015

L'assemblée sollicite une subvention au titre des PED 2015 pour **53 525,53 € TTC** de travaux au sein des bâtiments.

Acquisition de parcelles à M. et Mme Jean Claude ENGELVIN

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parcelles appartenant à M. et Mme Jean Claude ENGELVIN, d'une superficie de (1 ha 36 a 51 ca) moyennant le prix de 12 000 €, de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires, sachant que les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Approbation de la révision du zonage d'assainissement de Badaroux

Suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur disant que le projet répond aux prescriptions des différents textes réglementaires pris en application des articles 10-35 et 36 de la Loi 92-3 du 03.01.1992 et règle ainsi les perspectives d'avenir de la commune,

- que ce projet va permettre à la commune de compléter la mise en œuvre de son zonage d'assainissement et les modes d'assainissement qui conviennent à l'ensemble de son territoire, notamment sur le secteur du futur projet du Parc Régional d'Activités Economiques Jean-Antoine CHAPTAL,
- qu'aucune opposition de la population ne s'est manifestée au cours de l'enquête contre ce projet, le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette révision, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et d'informer le public au moyen des publicités légales.

Report des coupes de bois – parcelle 8 – forêt de Nojaret

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attendre la régénération et de repousser la coupe en 2018.

Forêt	Parcelle	Section ou commune concernée	Pour le motif suivant
FS de Nojaret	8	Nojaret	Attente de régénération – Report en 2018

Adhésion au groupement d'achat d'électricité

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département, a pris acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat, a autorisé le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *BADAROUX* et ce sans distinction de procédures, a autorisé Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur, à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes, s'est engagé à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget, a habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *BADAROUX*.

Contrats de fournitures d'énergie calorifique

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de fourniture d'énergie calorifique entre la Commune de Badaroux et la Communauté de Communes Cœur de Lozère pour **les locaux professionnels** situés au 1^{er} étage du bâtiment de la Place Saint Christophe à BADAROUX. Ce contrat est d'une durée de deux ans à partir du 01 avril 2015 au 31.03.2017.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de fourniture d'énergie calorifique entre la Commune de Badaroux et le Centre Communal d'Action Sociale Cœur de Lozère pour **la micro-crèche** située au rez-de-chaussée du bâtiment de la Place Saint Christophe à BADAROUX. Ce contrat est d'une durée de deux ans à partir du 01 avril 2015 au 31.03.2017.

Monsieur le Maire ayant compétence du Conseil Municipal en date du 28.03.2014, informe l'assemblée :

- que deux chèques ont été encaissés suite à la liquidation du **Groupement Forestier** de Badaroux (1 049,96 € et 10 064.02 €).

- qu'une consultation avait été lancée pour la maîtrise d'œuvre en vue de **la création d'une voie nouvelle située LOUS PLOS :**

Après analyse des offres, le Cabinet **FALCON** à Marvejols est retenu pour son offre la plus avantageuse économiquement, soit **14 400 TTC**. Un contrat de maîtrise d'œuvre est signé.

Pour info

- BOISSONNADE	19 680 € HT
- FAGGE	29 400 € HT
- MEGRET	17 050 € HT
- BOYER	27 150 € HT

- qu'une consultation avait été lancée pour la maîtrise d'œuvre en vue de **la création d'une voie nouvelle située à La Gadio.**

Après analyse des offres, **STPL** est retenu pour son offre la plus avantageuse économiquement, soit **172 467,36 TTC**.

Questions diverses

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Lundi 11 Mai 2015,
18 h 30.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

**Le Maire,
Régis TURC**